

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3267**

commune (s) :

objet : Inventaire qualitatif du patrimoine bâti et privé de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3267

objet :	Inventaire qualitatif du patrimoine bâti et privé de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire d'un patrimoine immobilier d'environ 9 500 biens. Ce patrimoine a pour caractéristiques d'être hétéroclite, dispersé sur tout le territoire communautaire et quelques communes limitrophes, et dans un état hétérogène. Il est détenu, pour l'essentiel, temporairement en attente d'un projet, et marginalement de manière définitive (cas de biens affectés, affermés, délégation de service public (DSP), etc.).

Afin d'en mieux connaître l'état général, d'en optimiser la gestion et le cas échéant de mieux le valoriser, la Communauté urbaine s'est engagée dans une démarche d'inventaire qualitatif de son patrimoine.

La propriété et la gestion de ce patrimoine, notamment lorsqu'il est bâti, représente une contrainte forte en termes de responsabilité pour la Communauté urbaine compte tenu des exigences réglementaires vis-à-vis des occupants et aussi des responsabilités envers les tiers, riverains ou mitoyens.

Dans le cadre réglementaire, la Communauté urbaine souhaite faire appel à un prestataire pour l'accompagner dans la réalisation d'une description des biens bâtis de son patrimoine privé, portant sur les caractéristiques physiques, l'état, la contenance, les occupations et usages. La prestation sera effectuée sur la base d'une sélection de biens fournie par la Communauté urbaine.

L'objectif sera aussi de détecter le cas échéant, des éléments porteurs de risque, de non-conformité par rapport aux critères de logements décents et des besoins d'entretien et/ou de maintenance. Les biens occupés seront inventoriés en priorité. La prestation est construite en 2 étapes, la première recense et décrit les éléments pertinents et permet d'identifier les biens en mauvais état. Un comité de suivi examine les rendus de la première étape et valide la réalisation de la deuxième étape, qui consiste en un diagnostic plus complet, pour les biens identifiés.

Le présent dossier a donc pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché relatif à l'inventaire qualitatif du patrimoine bâti et privé de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 2 fois une année.

Le marché compterait un engagement de commande annuel maximum de 111 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché de prestations de services concernant l'inventaire qualitatif du patrimoine bâti et privé de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'inventaire qualitatif du patrimoine bâti et privé de la Communauté urbaine, ainsi que tous les actes contractuels y afférents, pour un montant annuel maximum de 111 000 € HT, soit 132 756 TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 617 800 - opération n° 0P28O1585.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.